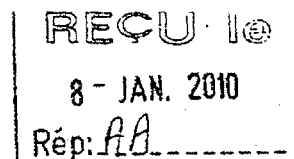


Caplan, le 5 Janvier 2010



Madame Line Beauchamp  
Cabinet de la ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7.

269

CR3

Projet de parc éolien de New Richmond

6211-24-044

Téléphone : 418 521-3911  
Télécopieur : 418 643-4143

OBJET : Demande d'audience publique du BAPE dans le dossier Venterre NRG, New-Richmond

Madame

La présente vous est adressée pour demander que soit tenue une audience publique dans le cadre du projet de parc éolien de Venterre NRG à New-Richmond.

J'occupe et utilise une terre d'une superficie d'une soixantaine d'acres située à la pointe sud du parc projeté, le long du chemin du Calvaire, et considère que l'érection, l'opération et le démantèlement du parc projeté par Venterre NRG peuvent potentiellement m'occasionner une perte de jouissance de mon bien.

J'ai reçu personnellement la visite d'un des promoteurs et ai assisté à plusieurs exercices de relations publiques orchestrés par le promoteur. J'en ai été déçu, tant par les contradictions entre les deux discours que par la partialité des opinions exprimés. A chaque rencontre, des questions sont restées sans réponses. Tant que le promoteur paie la salle, le café et les biscuits, il a le choix d'orienter la discussion du côté le plus flatteur. On parle d'argent, de mécanique, mais jamais de cohésion sociale. C'est un bien commun, le paysage, et une ressource collective, le vent, qui sont en jeu. On mentionne que la participation du public est importante, sans jamais lui donner une voix officielle, et on se vautre du même souffle dans une « acceptabilité sociale » sortie nul ne sait d'où. L'acceptabilité sociale ne peut se mesurer que si elle est exprimée dans un cadre libre de contraintes, qui lui donne ses chances. Le fait que peu de gens prennent la parole aux rencontres d'information peut-il, à lui seul, témoigner que la population appuie le projet ?

Les parcs éoliens se multiplient rapidement. Ils semblent prendre forme un peu plus vite que leur cadre réglementaire, pressés comme si le vent allait cesser de souffler, poussés par la pression de prospecteurs à commission qui font signer sur le coin de la table un contrat de 25 ans, renouvelable automatiquement, incluant une clause-bailleur pour museler le propriétaire foncier, lui interdisant de prendre la parole publiquement à propos du projet.

Une audience publique pour un tel projet me semble aller de soi. Tant qu'il n'y aura pas d'audiences génériques du BAPE sur le développement éolien au Québec, les projets devront être scrutés un à un.

Une audience publique du BAPE aide à maintenir une certaine paix sociale, permettant a chacun de poser des questions et forçant le promoteur a y répondre. Elle laisse des traces écrites, des engagements officiels liant le promoteur. Elle a au moins la valeur de l'exercice citoyen d'auto-responsabilisation qui pousse à s'informer, à rechercher de l'information juste et à prendre une position éclairée.

Que ce parc en soit un « bon » ou non, la population locale aura vraisemblablement a vivre avec, tout ayant l'air déjà orchestré. La peur que la compagnie disparaisse du paysage avant ses turbines est légitime, et les garanties présentées par le promoteur à ce sujet sont très floues.

Le doute face a l'honnêteté des méthodes employées pour amener les propriétaires fonciers à signer un contrat dont il ne comprennent généralement pas les termes, est permis.

L'espoir qu'un peu de temps et d'information permettront d'améliorer le projet aussi...

En espérant le tout conforme a vos exigences, veuillez, madame, recevoir l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Bilbo Cyr

Maria, 07 janvier 2010

Ministre du Développement durable et de l'Environnement et Parcs  
Madame Line Beauchamp  
675 boulevard René Lévesque-Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (QC)  
G1R 5V7

Madame La Ministre,

Communauté métisse de la Gaspésie demande que le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG soit discuté et évalué publiquement. Notre communauté est une personne morale constituée en corporation et corps politique conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Communauté métisse de la Gaspésie représente tous les Métis de la péninsule gaspésienne et désire faire valoir son opinion aux séances publiques sur le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG. Elle en informe donc ici Madame La Ministre du Développement durable et de l'Environnement et Parcs.

Depuis 1982, les Métis sont désormais reconnu au nombre des peuples autochtones par la Loi constitutionnelle qui, à l'article 35, « reconnaît et confirme » les « droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada. » Ceci inclut les « Indiens, les Inuit et les Métis du Canada ».

Au regard de la Loi qui protège ses intérêts potentiels ou existants, notre communauté métisse tient à les faire valoir en audience publique afin qu'ils soient tenus en compte dans le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG et ses possibles développements ultérieurs.

Ceci dit, nous rappelons que les Métis de la Gaspésie n'ont jamais cédé de titres ou de droits sur son territoire traditionnel, ses terres, eaux et ressources, incluant l'air. Là y sont ses intérêts, ceux qu'ils tiennent à faire valoir explicitement en audience publique. Ainsi sera-t-il fait au regard du *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG.

Vue la reconnaissance constitutionnelle relativement récente (1982) des droits des Autochtones Métis, notre communauté est motivée à informer et à actualiser la population gaspésienne non autochtone, les gouvernements et tous les agents de développement intéressés dans le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG de son droit à y intervenir en tant qu'Autochtone.

Notre communauté est aussi motivée à faire valoir clairement, significativement et publiquement ses droits en tant que communauté autochtone métisse de la péninsule dans

le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre* NRG et ses possibles développements ultérieurs.

Notre communauté est motivée à y formuler la demande d'être consultée comme communauté autochtone du territoire devant le large public car le public de la péninsule est nécessairement intéressé par le projet.

Et notre communauté est aussi motivée d'amener aux promoteurs et les diverses instances, son éclairage sur ses enjeux dans un tel projet. Cela permettra de responsabiliser adéquatement toutes les parties quant à la présence séculaire des Métis sur le territoire gaspésien.

Nous désirons vous informer que l'opinion de Communauté métisse de la Gaspésie vous sera préalablement transmise par un mémoire écrit et sera ensuite présenté en audience.

Madame La Ministre, veuillez recevoir mes salutations distinguées,

---

Marc Leblanc, président-chef

Communauté Métisse de la Gaspésie

10, rue des Mésanges

C.P. 1494, Maria (QC) G0C 1Y0

c.c.

Secrétaire du BAPE

À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission

*Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG*

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.1

Québec (Québec) G1R 6A6

Télécopieur : (418) 643-9474

Courrier électronique : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)